

Séance du 19 mai 2014

Le dix-neuf mai deux mille quatorze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 13/05/2014

Date d'affichage : 27/05/2014

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; M. BELLÉE Pascal ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile, RIVALLANT Stéphanie, LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Etaient excusés : M. BAZIN Denis (procuration M. BOURGE) ;
M. ALLIX Gratien (procuration Mme PAISANT).

Mme LEMERRE, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 avril 2014 : en l'absence de remarques, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance et fait part de la nécessité d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une pour accepter un remboursement de sinistre de GROUPAMA, l'autre pour la modification des statuts de la Communauté de communes de Canisy.

I. Concours du Receveur Municipal (visa 28/05/2014)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes et établissements publics locaux pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Rachid LASRI, Receveur Municipal ;

- de ne pas lui accorder d'indemnité de confection des documents budgétaires.

II. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (visa 28/05/2014)

M. Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

1°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, dans la limite d'un montant unitaire de 4 000 € TTC et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

4°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

III. Location du logement « 1 Les Ecoles » (visa 28/05/2014)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal sis 1 Les Ecoles sera vacant au 10 juillet 2014, du fait du départ de M. MADI et Mme SOINARD.

Après examen des trois dossiers de candidature, M. le Maire propose celui de M. Yannick SAINT et Mme Sophie DAGUET.

Après en avoir délibéré (14 voix pour et 1 abstention) le Conseil Municipal décide de suivre son avis et de louer ledit logement à M. Yannick SAINT et Mme Sophie DAGUET à compter du 15 juillet 2014. Le loyer sera de 485 € par mois et révisable chaque année à la date anniversaire d'entrée dans les lieux. Une caution égale à un mois de loyer (soit 485 €) sera également demandée. Un bail et un état des lieux seront établis.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document concernant cette location.

IV. Modification des statuts de la Communauté de communes de Canisy (visa 28/05/2014)

1) M. le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la Communauté ont été actualisés pour tenir compte de la compétence nouvelle prise en matière d'aménagement des rythmes scolaires. Les statuts prévoient la formulation suivante : « Elaboration, en concertation avec les communes, du projet éducatif territorial (P.E.D.T.) et prise en charge du matériel et du personnel nécessaires aux Temps d'Activités Périscolaires mis en place en application des nouveaux rythmes définis par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ».

Les actions programmées dans ce cadre par la Communauté font l'objet d'une déclaration au titre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

De plus, la Communauté organise durant l'été une activité mini camp pour adolescents dans le cadre d'un autre ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

Compte tenu de ce qui précède, la Communauté propose aux communes d'apporter une modification dans l'article 5-B51 des statuts communautaires qui définit le contenu de l'action sociale d'intérêt communautaire.

La rédaction actuelle comme suit : « Est d'intérêt communautaire le Relais Assistantes Maternelles » serait remplacée par « Sont d'intérêt communautaire, le Relais Assistantes Maternelles, l'Accueil Collectif des Mineurs lié aux aménagements des rythmes scolaires et l'Accueil Collectif des Mineurs pour les mini camps ados ».

2) M. le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la Communauté ont également besoin d'être actualisés pour ce qui concerne les subventions versées aux associations Enfance.

Pour clarifier la rédaction et tenir compte de l'évolution des modes de gestion, la Communauté propose aux communes d'apporter une modification dans l'article 5-B52 des statuts communautaires qui définit les subventions accordées aux différents organismes.

La rédaction actuelle comme suit : « Associations Enfance (Fripouilles, 400 Coups, l'Elan) » serait remplacée par « Associations Enfance et Accueil Collectif de Mineurs extra scolaires (Centres de Loisirs) ».

3) M. le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la Communauté ont aussi besoin d'être actualisés pour tenir compte de la dissolution de la Junior Association « Les Lumières du canton de Canisy ».

La Communauté propose aux communes d'apporter une modification dans l'article 5-C5 des statuts communautaires qui définit les subventions accordées aux différents organismes en supprimant la ligne Junior Association « Les Lumières du canton de Canisy ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts de la Communauté de communes telles que présentées.

V. Remboursement GROUPAMA (visa 28/05/2014)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux garde-corps près de la mairie avaient été endommagés en janvier dernier par une voiture.

Le devis pour la réparation s'élève à 768 € TTC, montant correspondant au remboursement de Groupama.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'assurance d'un montant de 768 €.

VI. Horaires d'ouverture au public de la mairie (visa 28/05/2014)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les permanences d'ouverture au public sont de moins en moins fréquentées.

De ce fait, il propose de supprimer la permanence du jeudi matin et d'instaurer un système de rendez-vous.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la suppression de la permanence du jeudi matin et maintient donc celle du mardi de 10h à 12h et du vendredi de 16h30 à 19h.

Ces changements prendront effet au 1^{er} juin 2014.

VII. Travaux en cours

1- Hôtel restaurant :

Le désamiantage est terminé. L'entreprise GENET a débuté le terrassement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la signature d'une promesse de bail commercial aura lieu le 20 Mai 2014 chez le Notaire de Canisy avec M. et Mme PLAINE. Une clause du bail prévoit un droit d'entrée de 15 000 €. M. le Maire fait remarquer que M. et Mme PLAINE contribuent déjà à l'équivalence d'un montant supérieur à 100 000 € correspondant à des dépenses d'équipement et d'aménagement (délibération du 27 Janvier 2014) et qu'il n'est pas souhaitable de leur faire payer ce droit d'entrée. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Enseigne : M. le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de M. et Mme PLAINE de donner un nom pour ce nouvel établissement. Ils proposent « LA COCOTTE GOURMANDE ». Le conseil accepte par 12 voix pour et 3 contre la nouvelle appellation.

Echange de terrains : M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'échanger du terrain aux abords de cet établissement, ceci afin d'éviter des problèmes de voisinage, de régler les limites de propriété et en faire un ensemble cohérent. Des contacts sont en cours avec M. et Mme HERVOUET-BARANGER et la Société GEOMAT procède actuellement à l'étude de bornage. Les coûts seront pris en compte par le budget Hôtel Restaurant. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

La citerne de gaz sera déplacée : une étude est en cours pour mutualiser la salle des sports et l'hôtel restaurant. Un rendez-vous est fixé Mardi 20 Mai 2014 avec Totalgaz.

2- Résidence La Vallée Verte :

Les travaux avancent rapidement. La fin des travaux est prévue pour le 30 septembre 2014. Il restera à prévoir la voirie et l'éclairage. Les logements pourraient être mis en location pour le 1^{er} novembre 2014.

3- Logement de la Gare :

Les travaux avancent et devraient être terminés pour le 1^{er} septembre 2014.

4- Lotissement Le Bois Hébert :

M. CORON expose au Conseil Municipal que l'enrobé n'a pas été fait correctement donc le résultat n'est pas satisfaisant. Une réunion de chantier est prévue le 26 mai prochain à 9 heures.

5- Voirie :

L'entreprise VANTOMME est retenue pour l'entretien des routes. Une réunion communautaire de voirie est prévue jeudi 22 mai.

Il faudra revoir la peinture des passages piétons et prévoir l'ajout de 2 supplémentaires pour la Résidence La Vallée Verte et le Restaurant.

VIII. Randonnée pédestre

Une randonnée organisée par « Marigny je t'aime » est prévue le mardi 20 mai. Une assiette de pays est prévue. La municipalité offrira le kir normand.

IX. Fleurissement

Les plantations ont été faites samedi 17 mai par les membres de la commission fleurissement aidés de bénévoles de la commune. L'arrosage sera réalisé par les employés communaux.

X. Bâtiments communaux - Urbanisme

Il faudrait prévoir la commande pour les dernières fenêtres des écoles.

Terrain de la Gare : M. le Maire, accompagné de M. DUFORT, a rencontré Mme LETEINTURIER de RFF concernant l'avenir de ce terrain. Quelques pistes sont envisagées, dont l'une concernant un parking et présentée par M. DUFORT. Un courrier précisant nos projets doit être envoyé à RFF, afin d'en faire l'étude technique.

XI. Enveloppes pré-timbrées

Mme LEDOUX fait part au Conseil Municipal du contact pris avec La Poste pour la commande des enveloppes. Le nombre et le logo de la commune sont à revoir.

XII. Rythmes scolaires

Mme LEDOUX informe le Conseil Municipal sur les conditions envisagées. Une réunion d'information est prévue le mardi 20 mai à 20H30 à Dangy.

XIII. Questions diverses

- Cérémonie du 8 mai : elle s'est bien passée malgré la météo.
- Fleurs de la Mémoire : Une date sera arrêtée sur septembre.

- Syndicat d'eau de Montpinchon : Lors de la constitution du nouveau bureau, M. André BOURGÈS a été élu secrétaire.
- Syndicat scolaire : Mme Stéphanie RIVALLANT a été élue 2^{ème} Vice-présidente.
- Syndicat d'électrification : suite à la dissolution du syndicat d'électrification de Carantilly, le département de la Manche est divisé en 12 secteurs d'énergies. Nous dépendons désormais du secteur de Coutances. M. le Maire s'est rendu à la première réunion.
- Elections Européennes : Le bureau de vote sera composé le matin de MM BOURGE Pierre, LEPLEY Laurent, Mmes CANTO Stéphanie et RIVALLANT Stéphanie ; l'après-midi de MM BOURGE Pierre, BOURGÈS André, BAZIN Denis et Mme GOSSET Cécile.
- La prochaine réunion du Conseil est fixée au lundi 16 juin 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	La Secrétaire, Honorine LEMERRE
Bruno CORON	Cécile GOSSET
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX PP N. PAISANT
Nadège PAISANT	Stéphanie CANTO
Pascal BELLÉE	Laurent LEPLEY
Denis BAZIN PP P. BOURGE	André BOURGÈS
Mireille LEVALLOIS	